

DÉCISION DU MAIRE VILLE_2023DC096 Prise en application de l'article L.2122-22

Du Code général des collectivités territoriales

Objet : Tarifs des places et horaires pour l'installation du carrousel du $\bf 8$ décembre au $\bf 1$ er janvier $\bf 2024$

Le Maire de Pierre-Bénite,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 09 juin 2020 déléguant au Maire les pouvoirs énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'installation d'un carrousel sur la place Jean-Jaurès du 8 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des places et les horaires d'ouvertures,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : le tarif des **places est fixé :**

- 2 € la place,
- 5 € les 3 places,
- 10 € les 8 places,
- 20 € les 20 places

ARTICLE 2 : les horaires d'ouvertures du carrousel :

- Vendredi 8 décembre (marché de Noël) : de 16h à 22h
- Pour la période du samedi 9 décembre au dimanche 24 décembre 2023 :
 - Lundi: 16h30 à 18h

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID: 069-216901520-20231130-VILLE_2023DC096-AU

- Mardi : 16h30 à 18h

- Mercredi: 10h à 12h et 14h - 18h

* Jeudi : 16h30 à 18h

- Vendredi : 16h30 à 18h

- Samedi: 10 à 12h et 14h à 18h30

- Dimanche: 10h à 12h et 14h à 18h.

- Pour la période du lundi 25 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024 (1ère semaine des vacances scolaires) :

- Mardi 26 décembre au samedi 30 décembre : 10h à 12h et 14h-18h

- Les dimanches 24 décembre et 31 décembre : 10h à 12h et 14h à 17h

- Fermetures : les lundis 25 décembre 2023 et 1er janvier 2024.

